

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

26 janvier 2021 – 16 h 00

En visioconférence

Étaient présents :

- Enseignants collège A : MARIE BASSANO, AURORE GAILLET, LUKAS RASS-MASSON, NATHALIE JACQUINOT, DIDIER KRAJESKI, MARC NICOD, CELINE MANGEMATIN
- Enseignants collège B : OLIVIER BLIN, EUGENIE FABRIES-LECEA, DIDIER GUIGNARD, SEVERIN JEAN, QUENTIN GUIGUET-SCHIELE, SOLANGE MIRABAIL, ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO
- Etudiants collège licence : HUGO PADILLA, COLINE COUZINE-BONNIS-SASSI
- Etudiants collège master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE, PIERRE DEVILLE, CLEMENT LAGARRIGUE
- Personnalités extérieures : PASCAL GAUDILLERE, ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX

Avaient donné procuration :

- Enseignants collège A :
 - PIERRE EGEA à DIDIER KRAJESKI
 - CELINE MANGEMATIN à MARC NICOD à partir de 17h00
 - NATHALIE JACQUINOT à MARC NICOD à partir de 17h34
- Enseignants collège B :
 - EUGENIE FABRIES-LECEA à OLIVIER BLIN à partir de 17h23
 - NATHALIE CASAMATTA à OLIVIER BLIN
- BIATSS :
 - YASMINE BOUAICHE à STEPHANIE PORCARIO
 - CECILE FROSSARD à STEPHANIE PORCARIO
- Personnalités extérieures :
 - NADIA PELLEFIGUE à SOLANGE MIRABAIL
 - FRANÇOIS FAUGERE à ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD

Étaient excusés :

- Enseignants collège A : JOËL ANDRIANTSIMBAZOVINA, PIERRE EGEA, MATHIEU TOUZEIL-DIVINA
- Enseignants collège B : AKEMAKOU NJINGA NESSAN, PIERRE JUSTON
- Personnalités extérieures : NADIA PELLEFIGUE, FRANÇOIS FAUGERE, JACQUES BOULARD, LAURENT GRANEL, PIERRE-MARIE HANQUIEZ, JEAN CATHALA

- INVITES :
 - HELENE CITERICI, RAF FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
 - GERARD JAZOTTES, DROIT PRIVE ET SCIENCES CRIMINELLES
 - MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
 - MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
 - LOUBNA BENTAÏEB, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
 - JENNIFER WOOLFARTH, SCD
 - NATHALIE DELANGHE, CHEF DE SERVICE DE LA DES
 - DANIELA FERREIRA, CHEF DU POLE MASTER DROIT
 - HAIRATY DJIBO

Le conseil débute à 16 H 00.

Il est donné lecture des procurations.

En préambule, Monsieur le doyen annonce que Madame Anne-Laure Fabas-Serlooten prend la suite de Madame Hiam Mouannès pour la Direction de l'antenne de Montauban, depuis quelques semaines maintenant.

Au titre des dernières informations, les soutenances de thèses sont désormais possibles en présentiel. Les membres du jury toulousains et les extérieurs sont admis en présentiels, ainsi que le candidat et quelques invités, dans le respect de la jauge qui est prévue pour la salle des thèses.

1. Adoption des PV des Conseil de Faculté des 25 février et 03 décembre 2020

Ce point est reporté au prochain Conseil.

2. FCV2A : Adoption création du DU Droit pénitentiaire

M. Gérard JAZOTTES, présente le Diplôme d'Université « Droit pénitentiaire » qui relèvera de la Formation continue et qui s'adresse aux étudiants et professionnels souhaitant acquérir une formation complémentaire dans cette branche particulière du droit, au carrefour du droit pénal, du droit administratif, du droit des libertés et du droit européen, et désireux de s'ouvrir à une culture pénitentiaire.

Trois lettres de soutien à la création du DU « Droit pénitentiaire », ont été adressées l'une par L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, une autre par la Direction de l'Administration Pénitentiaire du Ministère de la Justice, enfin une par l'École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées.

Le point est adopté à l'unanimité.

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 26/01/2021

3. ESL Toulouse, présenté par Mme DELORD

- L'Ecole Européenne de Droit subventionne le concours de plaidoirie Oratio pour sa 4ème édition à hauteur de 500€.

Le point est adopté à l'unanimité.

- Ont été adoptés sur proposition de l'Ecole Européenne de Droit un avenant à la convention de double diplôme avec Milan

Le point est adopté à l'unanimité.

- Une actualisation de la maquette du MINTEC à la formation dispensée au New York College in Athens.

Le point est adopté à l'unanimité.

4. Questions pédagogiques actuelles

- **Point sur la mise en place du tutorat en L1 :**

M. Séverin JEAN, responsable pédagogique de L1, avec le soutien actif du Professeur Aurore GAILLET, a présenté la mise en place du nouveau dispositif des parrains/marraines pour venir en aide aux étudiants en difficultés durant la crise sanitaire. Un élargissement aux L2 et L3 est à prévoir.

- **Modalités des enseignements aux semestres pairs :**

Malgré toutes les incertitudes qui pèsent sur les semaines à venir, nous allons essayer de déployer, en application de la circulaire du 22 janvier, un retour partiel des étudiants de L2, L3 et M1, en demi-jauge pour les TD, à partir de lundi 01 février. Cela correspond à 20% de l'effectif global de l'Université. Chaque jour, il ne faut pas excéder 4 000 étudiants sur le site toulousain de UT1. Ne sachant pas comment les choses vont évoluer, il n'est pas question de reprendre les cours magistraux.

- **Préparation des examens des semestres pairs (sessions 1 et 2) :**

Pour les mêmes raisons, il est décidé, en accord avec le Président et la Vice-Présidente CFVU, de programmer tous les examens à distance, sessions 1 et 2.

- **Complément à la délibération n°202-132 du CA du 14 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en première année de Master :**

Les étudiants ayant validé leur première année de Master de droit à l'université Toulouse Capitole accèdent de plein droit en deuxième année de Master dans le même parcours de la même mention. Toute demande de changement de mention ou de parcours de Master 2 restera soumise à l'avis de la commission pédagogique compétente.

Les étudiants issus d'un autre établissement peuvent accéder par transfert ou équivalence. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Le point est adopté à l'unanimité.

5. Chantiers de réflexion

Compte tenu des grands axes stratégiques définis par le Président, avec leurs implications sur le contrat pluri-annuel de site (2021-2025), il est décidé de mettre en place immédiatement plusieurs groupes de travail, de manière à ce que la Faculté porte les aspirations des juristes dans cette réflexion de fond :

Un premier groupe de travail se consacrera aux questions liées à l'hybridation et aux innovations pédagogiques. Coordonné par le Pr Marc NICOD, Premier Assesseur, il s'intéressera aussi aux syllabi, aux Conseils de perfectionnement, à l'évaluation des enseignements, à la place du contrôle continu.

Un deuxième groupe de travail sera axé sur la politique de recherche, en relation avec l'IFR et les directeurs des Centres de recherches.

Un troisième groupe s'intéressera à la politique internationale. Il sera animé par le Pr Céline MANGEMATIN, Assesseur politique internationale qui travaillera en lien avec le Pr Aurore GAILLET (réflexion et prospective sur le projet engage -eu), le Pr Christophe PAULIN (VP-RI), la direction de l'EED (Pr Lukas RASS-MASSON).

Un quatrième groupe sera centré sur les questions de gouvernance interne (structuration de la Faculté, relations entre la composante et le niveau central de l'Université) et externe (les relations avec l'Université Fédérale de Toulouse), en lien avec le Pr Lukas RASS-MASSON, VP-gouvernance.

Ce point est adopté à l'unanimité.

6. Suppression des pages SUIO Master 2

Proposition de ne plus afficher les Masters 2 mention droit sur le site internet de l'université afin de ne pas créer de confusion dans la présentation de l'offre de master : tous les masters sont désormais présentés en deux ans, conformément à la réglementation. Cette présentation des M2 était uniquement destinés aux étudiants de M1 devant être sélectionnés pour la dernière fois en M2 pour la rentrée 2020. Désormais la sélection se fait à l'entrée du master et les étudiants bénéficient du droit à la poursuite d'études en 2eme année. Il suffira donc de donner plus de précisions sur ce droit à la poursuite d'études lorsque les pages M2 seront supprimées du site.

Ce point est adopté à l'unanimité.

7. Demandes et attributions de subventions

- Participation financière de 500 € pour le colloque « Les principes européens des contrats publics » prévu le 19 mars 2021 et organisé par Monsieur Mathias AMILHAT et porté par l'IEJUC.

Le financement est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.